

AGRÉMENT CONTRE TOUT ANARNAUTE?

LE 20 AVRIL 2010 STÉPHANE FAVEREAUX

ACTA est symbolique d'une volonté de mainmise sur les échanges de pair à pair. La volonté de surveiller et de punir ces derniers peut s'analyser comme une lutte contre la démocratisation des flux.

Les nombreuses tables rondes et négociations concernant l'ACTA (Anti-Counterfeiting Trade Agreement), se sont menées dans la plus absolue paranoïa, synonyme délicat de discrétion dans le cadre de négociations commerciales aux intérêts majeurs.

L'Australie, le Canada, les Etats-Unis, l'Union européenne (UE), le Japon, la Corée, le Mexique, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, Singapour et la Suisse s'entendent entre décideurs pour décider de ce qui pourra ou non être diffusé pour ne pas contrecarrer leur liberté de détruire celle des internautes.

Ce traité, dont il convient de rappeler qu'il lutte contre la contrefaçon et « défend » la propriété intellectuelle, semble ne pas tellement intéresser les médias qui ne sont pas étendus sur le sujet. Ni marronnier, ni sexy, ni people, et Hadopi a dû gonfler une partie de l'opinion publique dans des débats insondables de médiocrité télévisuelle, de fait, on ne prend plus le risque de perdre quelques points d'audience à 20h et on parle des frasques sexuelles d'une équipe de foot libidinale.

Tout le monde s'en fout. Pas du foot, mais de ACTA.

Panem et circenses est tout de même plus pertinent que défense des libertés numériques et respect du droit d'auteur, de la propriété intellectuelle. La foule gavée à TF1 n'en a cure. De fait, aucune communication officielle. Quelques fuites reprises par la presse internationale, les blogueurs qui constatent que Hadopi va grossir et voir son champ d'application s'internationaliser, des douaniers qui n'en peuvent plus des pouvoirs accrus qu'ils auront... mais pourquoi faudrait-il en informer la population non spécialisée ? Est-ce bien leur problème et leur préoccupation majeure ? Ces infos parcellaires amènent alors de fait à des perceptions parcellaires, mais les implications sont socialement éthiquement, politiquement, philosophiquement, numériquement et j'en passe, immenses.

La coercition à l'œuvre dans ce traité s'inscrit dans un retour à l'internationale de la surveillance, de la mise sous coupe réglée des libertés. Le renforcement du contrôle de la propriété intellectuelle, des marques, des brevets, ne peut guère laisser une libre place aux échanges, à la mise en commun des ressources du Net, à la critique, à la libre circulation d'une informations ou encore et surtout à la créativité. Cette surprotection portera un coup sûrement conséquent aux libertés individuelles. Protéger plus encore les brevets de l'industrie pharmaceutique sera à n'en pas douter un facteur de développement économique pour ces entreprises.

Quant aux pays aux forts besoins en médicaments.... Ils sont où déjà ? au Sud ? C'est sympa pour les vacances, le Sud. Pas pour le business. On ne va pas commercer avec le Sud. Faut pas déconner ! Quoique la main d'œuvre y est fort peu chère !

Nous sommes l'objet de trois ans de rencontres quasiment classées secret défense.

Le règne du commerce ultra-libéral et ultra protecteur de ses droits s'annonce. Les terres vastes du Sud prêteront une fière main-d'œuvre. C'est un choix de civilisation après tout. Liberticide à souhait.

Les considérations humaines, le maintien de nos libertés ne sont plus prioritaires. Les intérêts à court terme valent plus qu'un développement à long terme. Et surveiller le web et ce qui s'y échange en termes d'informations, c'est avoir la mainmise sur l'information.

La dématérialisation des flux nuit au fric, on le voit avec Hadopi, nuit aux intérêts d'une nécessité de diffuser des produits au vide sidérant mais dont on donne l'impression à la population qu'ils sont pertinents. Le reste, ils n'y ont pas accès, black-out !

De fait, ACTA doit-il être vu comme un traité d'accords commerciaux qui ne s'avouent pas ? Les grands producteurs, les grands diffuseurs et autres éditeurs phonographiques, musicaux, ciné, aiment ACTA, passionnément. C'est leur leitmotiv de vouloir protéger leurs intérêts. Pour abreuver de grandes productions les foules en délire et parfois abêties, il faut protéger les moyens de distribution et les droits des producteurs, le droit d'auteur mis en

avant est un leurre.

Il en va de même concernant la pharmacie, la mode, etc... aux grands maux de la démocratisation des flux les grands remèdes de la criminalisation. Le dispositif arlésienne / usine à gaz de l'Hadopi n'aura-t-il été qu'un arbre transgénique qui cache une forêt protégée par les droits de douane ?

UNIVERSITÉ DE TOURS

le 19 juillet 2011 - 21:30 • [SIGNALER UN ABUS](#) - [PERMALINK](#)



;)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

[LUI RÉPONDRE](#)